

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRENOM DU PROPRIETAIRE :

ADRESSE :

TEL. /MAIL :

NOM DU CHAT : RACE :

N°IDENTIFICATION :

NE(E) LE :

MALE ou FEMELLE STERELISE : OUI NON (entourez la mention)

COMPORTEMENT AVEC LES AUTRES CHATS :

SIGNES PARTICULIERS DE SANTE /TRAITEMENT MEDICAL:

DATES DU SEJOUR/STAGE :

COTISATION ANNUELLE : 12 €

SI LE PROPRIETAIRE NE VIENT PAS CHERCHER SON CHAT, DEROGATION POUR UNE AUTRE PERSONNE (une carte d'identité lui sera demandée) :

NOM ET N° DE TEL DE LA PERSONNE :

Par la présente, le propriétaire Mr, Mme.....décharge de toutes responsabilités l'association LA CHATTERIE DE NOISETTE suite à un incident, accident, maladie ou décès se produisant pendant le séjour de l'animal. De ce fait, il autorise l'association à intervenir auprès d'un vétérinaire d'urgence et il s'engage à prendre en charge (financière) totalement toute intervention vétérinaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du propriétaire

Le Président,

Précédé de la mention « lu et approuvé »

POUR UNE PRE-RESERVATION RENVOYER CETTE FICHE A :

Mail : carofaucher33@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION LA CHATTERIE DE NOISETTE

Article 1 : L'association a pour objet principal de développer l'éducation, le bien-être et la protection des chats.

Article 2 : Elle donne des conseils sur l'éducation des chats afin qu'il n'y ait pas de dérives. Elle initie aux soins et entretiens quotidiens à apporter à son animal. Elle informe les adhérents sur les différents organismes de protection animale. A ses fins, elle propose ses services à tous membres de l'association. **Article 3** : Elle propose à ses membres (familles d'accueil) d'accueillir un chat trouvé ou maltraité jusqu'à l'intervention des services publics ; fourrière, SPA afin de trouver ensemble la solution la plus adaptée pour l'animal. **Article 4** : L'association peut prendre en charge l'animal de tout adhérent en cas de maladie, hospitalisation, déplacement familial de ce dernier, pouvant entraîner l'abandon de l'animal. L'association peut mener des actions sociales comme, proposer à ses membres les plus âgés ou handicapés, de les aider en leur proposant lors de leurs soins médicaux ou d'hospitalisation, une aide afin de prendre en charge leur animal de compagnie (soins, garde) pendant leur absence. **Article 4 bis** : **L'association étant une petite structure, les accueils se font dans la limite de la disponibilité du moment.**

Article 5 : propose **des stages de socialisation, de rééducation** pour l'animal en surpoids.

L'association **propose des initiations au Secourisme Félin**. **Article 5 bis** : Les bénévoles de l'association se déplaçant dans le cadre de la vie associative perçoivent l'indemnité kilométrique officielle. Pour son budget de fonctionnement, l'association a pour ressources les cotisations annuelles et les dons de ses membres.

Article 6 : Elle participe à la sensibilisation de la cause animale auprès de ses adhérents, infos du moment, organismes de protection animale, pétitions en cours. Elle peut proposer à l'adoption des chats dont le propriétaire adhérent ne peut plus prendre en charge en informant tous ses membres actifs afin de lui trouver une famille le plus rapidement possible.

Article 7 : **Communications** : **Toutes les informations se feront par téléphone ou Sms.**

Article 8 : **L'inscription** : **L'inscription définitive se valide en remplissant le règlement intérieur signé par l'adhérent, la fiche de renseignements ci-jointe dûment remplie accompagnée du chèque de la cotisation correspondante. Les propriétaires peuvent faire des dons à l'association afin d'aider celle-ci dans ses actions correspondant aux objets de l'association.**

Conditions d'accueil du chat: Le chat doit être obligatoirement identifié et à jour de ses vaccinations. **Le chat doit être vermifugé et traité contre tous types de parasites avant son arrivée à l'association.** . Le carnet de santé à jour sera confié à l'association le temps du séjour. Les heures d'ouverture de l'association LA CHATTERIE DE NOISETTE : sont indiquées sur le site.

Cotisation annuelle : **12 €** - **Prestation de garde** : **10 €/jour/par chat**

L'adhérent, après lecture du règlement intérieur, s'engage à respecter les objets de l'association LA CHATTERIE DE NOISETTE

Le Président,

L'adhérent (e), (précédé de la mention lu et approuvé)